



Le 14 février 2024,

Chers paroissiens,

Cette année, par un sacrement reçu, par la catéchèse ou autre, l'Eglise vous a accompagné dans votre vie. L'Eglise vous a aidé à découvrir à quel point Dieu nous aime. En tant que curé de l'ensemble paroissial, j'ai été heureux de participer à cette mission.

L'amour que Dieu a pour chacun de nous est gratuit, l'Eglise a la mission de l'annoncer, mais cette annonce a un coût. L'Eglise ne vit que des dons des fidèles. Ces dons lui permettent d'assurer un revenu minimum aux prêtres et laïcs embauchés par le diocèse, de garantir leur couverture sociale, de rembourser les frais kilométriques, d'entretenir les locaux (presbytères, salles paroissiales...), d'annoncer l'Evangile (catéchisme, aumônerie...), de préparer les sacrements (mariages et baptêmes en particulier), de visiter les malades...

Une partie de ces dons participe aussi à financer ce qui dépend directement du diocèse : le travail de notre archevêque et de ses collaborateurs, les services diocésains, la formation des futurs prêtres...

Ces dons proviennent des quêtes, des offrandes, et surtout du Denier de l'Eglise. C'est pourquoi je me permets de vous solliciter.

Le Denier se donne tous les ans. Donner dilate le cœur, même si l'on donne peu.

Combien donner ?

Un ordre de grandeur proposé est l'équivalent de 1 % de vos revenus annuels, ou encore 10 % de votre impôt, ou bien la valeur de 2 ou 3 journées de travail. Jusqu'à une certaine limite, 66 % du Denier est déductible des impôts sur le revenu.

Pour ce que vous avez donné et pour ce que vous donnerez, je vous en remercie.

Soyez assurés de mon dévouement à votre service et celui de l'Eglise.

Abbé François Monier

Curé

NB : les chèques sont à mettre à l'ordre de « Association Diocésaine de Toulouse ». Indiquez la paroisse au dos du chèque, merci.